

FRÉDÉRIC GAGNÉ, CLAUDE VERREAULT et LOUIS MERCIER  
*Laboratoire de lexicologie et lexicographie québécoises*  
*Université Laval et Université de Sherbrooke*

## La base de données textuelles ChroQué : un nouvel outil pour élargir la description du français en usage au Québec

Les jugements de tous ordres – et le plus souvent négatifs – auxquels la variété québécoise de français a été soumise depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ont largement contribué à la construction de l’imaginaire linguistique des Québécois. Dans la diffusion de ces jugements, les chroniqueurs de langage ont joué un rôle de premier plan, aussi important que celui joué par les auteurs des innombrables ouvrages prescriptifs qui jalonnent l’histoire de la lexicographie québécoise, à qui les chroniqueurs ont du reste beaucoup emprunté tout en ne manquant pas de les alimenter en retour.

Si la description lexicographique du français usité au Québec nécessite la constitution de bases de données textuelles suffisamment représentatives de l’ensemble des usages linguistiques qui ont cours dans cette variété, elle ne saurait s’y limiter. Elle doit aussi rendre compte des jugements portés sur un bon nombre de ces usages par ceux qui sont reconnus comme des autorités en matière de langue. Ainsi, la description de *breuvage* « boisson » ne sera complète que si le lexicographe précise que cet emploi a été et est toujours critiqué (v. ChroQué et ILQ), ce qui ne l’empêche pas de rester courant pour autant ; l’omission de cette information risque de fausser la description, comme c’est le cas dans le DFP et dans le DQA, où *breuvage* est donné à tort comme familier.

C’est dans ce contexte que Claude Verreault, Louis Mercier, Thomas Lavoie et Jean-Denis Gendron, du Laboratoire de lexicologie et lexicographie québécoises (LexiQué), ont eu l’idée de constituer une base de données textuelles de chroniques québécoises de langage : la base ChroQué. Développée grâce au soutien financier du Secrétariat à la politique linguistique, cette base vise à favoriser la diffusion, la consultation et l’exploitation, à des fins de recherche, de textes qui ont joué un rôle déterminant dans la construction de l’imaginaire linguistique des Québécois ainsi que dans le rapport que ces derniers entretiennent avec la norme.

Après avoir brièvement décrit le contenu de la base ChroQué, nous ferons état des différents traitements auxquels les textes doivent être soumis avant d’y être versés ; par la suite, nous livrerons un aperçu des diverses interrogations possibles.

### 1. Contenu

Apparues dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les chroniques québécoises de langage sont très nombreuses et il a forcément fallu procéder à une sélection. À partir de diverses

bibliographies, notamment celles effectuées sous la direction d'André Clas (1975 et 1976), nous avons identifié environ 25 chroniqueurs importants et représentatifs, dont le nom était, dans le public, garant d'une certaine autorité en matière de langue et dont la production totalise autour de 5500 chroniques.

Nous avons retenu des chroniques de diverses époques, depuis celles d'Arthur Buies (1865-1866), qui ont été les premières du genre, jusqu'à celles de Philippe Barbaud (1984-1986), qui figurent parmi les plus récentes, en passant par celles d'Alphonse Lusignan (1884-1885), de Louis Fréchette (1893-1903), de Raoul Rinfret (1895), de Louis-Philippe Geoffrion (1923-1927), de Gérard Dagenais (1959-1961, 1961, 1965-1966 et 1966a et 1966b) et de Louis-Paul Béguin (1975-1982), sans oublier une partie de celles – très nombreuses et souvent répétitives – d'Étienne Blanchard (1912, 1918-1919 et 1949-1952). Nous avons aussi retenu un certain nombre de chroniques publiées à l'extérieur des grands centres que sont Montréal et Québec et qui témoignent de préoccupations souvent plus régionales, par

**Tableau 1**  
**Contenu actuel de la base ChroQué**

Série	Nombre
Barbaud (1984-1986)	96
Béguin (1975-1982)	973
Blanchard (1912)	4
Blanchard (1918-1919)	65
Blanchard (1949-1952)	132
Buies (1865-1866)	5
Carrier (1942-1946)	188
Chantal (1953-1963)	482
Dagenais (1959-1961)	80
Dagenais (1961)	4
Dagenais (1965-1966)	39
Dagenais (1966a)	122
Dagenais (1966b)	17
Darbelnet (1963-1967)	18
Degagné (1927-1940)	567
Fréchette (1893-1903)	155
Geoffrion (1923-1927)	158
Lusignan (1884-1885)	191
Paillé (1865)	1
Paris (1899-1900)	13
Rinfret (1895)	25
Saint-Denis (1923-1926)	17
SPFCCorr (1930-1945)	148
Timon (1865)	1
Troestler (1995)	39
Vien (1995-1996)	46
Total	3586

exemple celles de Narcisse Degagné (1927-1940) et d'Alfred Carrier (1942-1946). Certaines chroniques ont parfois suscité de vives réactions qui ont pris la forme de véritables « contre-chroniques » ; le cas échéant, nous avons aussi versé ces réactions dans la base (c'est le cas, par exemple, de la rubrique de Firmin Paris, 1899-1900, en réponse à la chronique de Louis Fréchette, 1893-1903).

À ce jour, la base ChroQué comprend 3586 chroniques constituées de 26 séries signées par une vingtaine de chroniqueurs différents (v. tableau 1), dont près de la moitié sont déjà en ligne sur le web. Dans la base, chaque série de chroniques est identifiée par un sigle composé du nom de famille ou du pseudonyme du chroniqueur, le plus souvent réduit à sa première syllabe, suivi d'un mot (souvent abrégé) du titre de la série (LusFaut, par exemple, qui renvoie à la série d'Alphonse Lusignan intitulée « Fautes à corriger. Une chaque jour »). Ce sigle est à son tour suivi d'un trait d'union puis du numéro de chaque chronique à l'intérieur de la série (LusFaut-015, par exemple, qui renvoie à la quinzième chronique de la même série). Cette façon de coter les chroniques, qui est semblable à celle déjà utilisée dans l'*Index lexicologique québécois* (ILQ) du Trésor de la langue française au Québec, permettra éventuellement d'établir des hyperliens entre cet index et la base ChroQué.

## 2. Saisie, mise en forme et édition des textes

De façon générale, les chroniques ont été saisies manuellement à l'aide d'un logiciel de traitement de texte, en l'occurrence *Microsoft Word* ; seul un petit nombre d'entre elles ont pu être numérisées, ce qui s'explique par la mauvaise qualité typographique des photocopies obtenues à partir de microfilms de journaux.

À l'aide d'un modèle de document préalablement établi à cette fin, nous avons essayé, dans toute la mesure du possible, de respecter la mise en forme originale. Ainsi, la face des caractères a été maintenue telle quelle, sauf dans le cas d'erreurs évidentes (pour un exemple, v. tableau 2).

**Tableau 2<sup>1</sup>**  
**Modification de la face des caractères**

Texte original	Texte édité	Source
De même l'on dira encore : « Manger des pommes est bon pour la santé », avec <i>bon</i> au neutre, et non pas <u>bonnes</u> sous prétexte d'accord avec le mot <i>pommes</i> .	De même l'on dira encore : « Manger des pommes est bon pour la santé », avec <i>bon</i> au neutre, et non pas <u>bonnes</u> sous prétexte d'accord avec le mot <i>pommes</i> .	CarrQFr-070

L'édition de textes d'abord parus dans des journaux pose divers problèmes et nous avons jugé bon d'intervenir dans un certains nombre de cas. Pour ne pas compliquer inutilement la recherche en mode texte, ces interventions ne sont pas signalées dans la base.

Les coquilles et les fautes évidentes, nombreuses dans les journaux et en particulier dans les journaux anciens, ont été systématiquement corrigées (pour des exemples, v. tableau 3).

**Tableau 3**  
**Correction des coquilles et des fautes évidentes**

Texte original	Texte édité	Source
des obligation	des obligations	FréchCorr-008
Mesieurs	Messieurs	FréchCorr-011
Vallefield	Valleyfield	FréchCorr-023
aggravantes	aggravantes	FréchCorr-135
portant	pourtant	FréchCorr-151

La ponctuation originale a été respectée, sauf quand elle risquait de nuire à la bonne compréhension du texte ; ainsi, nous avons supprimé certaines virgules séparant un verbe de son sujet immédiat (comme dans l'exemple du tableau 4).

<sup>1</sup> Dans ce tableau et dans ceux qui suivent, le soulignement est de nous.

**Tableau 4**  
**Correction de la ponctuation**

Texte original	Texte édité	Source
Si vous ajoutez <i>demain</i> , il n'y a point de distinction à faire ; mais si vous n'indiquez en rien l'époque du paiement, <i>je vous paierai</i> , indique simplement la promesse vague de payer, tandis que <i>je vais vous payer</i> donne à entendre que vous êtes sur le point de payer.	Si vous ajoutez <i>demain</i> , il n'y a point de distinction à faire ; mais si vous n'indiquez en rien l'époque du paiement, <i>je vous paierai</i> indique simplement la promesse vague de payer, tandis que <i>je vais vous payer</i> donne à entendre que vous êtes sur le point de payer.	FréchCorr-019

Dans le même ordre d'idées, les signes de ponctuation placés à l'intérieur des guillemets ont été déplacés à l'extérieur quand ils n'appartenaient pas au passage guillemeté (pour un exemple, v. tableau 5).

**Tableau 5**  
**Déplacement des signes de ponctuation**

Texte original	Texte édité	Source
On s'obstine dans certains quartiers à traduire « dollar » par « <u>piastre</u> . » sous prétexte que dollar est un mot anglais.	On s'obstine dans certains quartiers à traduire « dollar » par « <u>piastre</u> », sous prétexte que dollar est un mot anglais.	FréchCorr-148

### 3. Balisage et encodage linguistique des textes

Une fois saisies et après avoir été relues attentivement, les chroniques sont sauvegardées au format XML (*Extensible Mark Up Language* ou *Langage extensible de balisage*). Caractérisé par sa souplesse, le langage XML offre à l'utilisateur la possibilité de générer ses propres balises en fonction de ses besoins spécifiques.

Avant d'être versées dans la base, les chroniques font l'objet de deux types de balisage. Le premier sert à la mise en forme et à la mise en page des documents ainsi qu'à la gestion de la base de données (référence, délimitation du texte, etc.) ; il est généré automatiquement à l'aide d'une macro *Visual Basic*, qui procède en outre à la sauvegarde des documents au format XML et à la conversion des caractères spéciaux (guillemets, cédilles, espaces insécables, etc.). Le deuxième, que nous appelons *encodage linguistique*, sert à indexer diverses données jugées pertinentes ; contrairement au premier, il nécessite une réflexion sur les textes.

Les choix qui ont conduit à l'élaboration de l'encodage linguistique reflètent avant tout les préoccupations de recherche des membres du LexiQué ; cependant, rien n'empêcherait d'autres chercheurs de développer un encodage complémentaire ou tout à fait différent, en fonction de leurs propres préoccupations. À partir de quelques textes-témoins, nous avons d'abord identifié les éléments que nous souhaitons pouvoir indexer (pour un aperçu, v. annexe 1). Nous avons ensuite défini les balises nécessaires à cette indexation dans un document DTD (*Document Type Definition* ou *Définition de type de document*). Celles-ci

peuvent comporter divers attributs auxquels sont associées des valeurs tantôt contextuelles, c'est-à-dire variables selon les contextes, tantôt prédéfinies, c'est-à-dire invariables d'un contexte à l'autre (v. tableau 6).

**Tableau 6**  
**Balises relatives à l'encodage linguistique<sup>2</sup>**

NOM	COMPOSANTES	
	Attributs	Valeurs
EMPLOI	<i>forme</i>	VC
	<i>nature</i>	lexical
		phonétique
		grammatical
		géolinguistique
		historique
	<i>condamnation</i>	O / Ø
<i>formulation</i>	VC / Ø	
THÈME	<i>sujet</i>	VC
AUTORITÉ	—	—
CITATION	<i>source</i>	VC / Ø
CORRESPONDANT	<i>sexe</i>	M / F / Ø
	<i>occupation</i>	VC / Ø
	<i>domicile</i>	VC / Ø

Nous présentons maintenant plus en détail chacune de ces balises, que nous illustrerons à partir d'exemples puisés dans les chroniques de Louis Fréchette (1893-1903).

La balise EMPLOI sert à indexer les divers emplois traités par les chroniqueurs ainsi que les commentaires qui les accompagnent. Elle comporte quatre attributs : le premier sert à identifier la forme proprement dite, le second à préciser la nature du commentaire, le troisième à indiquer si l'emploi commenté a donné lieu à une condamnation et le quatrième à préciser les termes de cette condamnation. Par exemple :

```
<emploi forme="tourbouille" condamnation="O" nature="lexical, géolinguistique" formulation="pas français">1° « Tourbouille », mot acadien, dans le sens de nettoyage périodique d'une maison, n'est pas français.</emploi> (FréchCorr-022)
```

La balise THÈME sert pour sa part à indexer divers phénomènes linguistiques qui ne sont pas associés à une forme précise, mais qui peuvent être regroupés sous un thème particulier (abréviations, féminisation, emploi des majuscules, accord du participe passé, pluriel des mots d'origine étrangère, toponymie, etc.). Par exemple :

```
<theme sujet="prononciation : assibilation">Ceux qui enseignent à prononcer notre d et notre t comme le th anglais sont certainement dans l'erreur.
```

<sup>2</sup> Dans ce tableau, VC est mis pour *valeur contextuelle* et O, pour *oui* ; Ø indique la possibilité de laisser un champ vide et le trait allongé (—), l'absence d'attribut ou de valeur pour un élément.

Notre prononciation de ces deux consonnes est défectueuse, c'est vrai ; nous leur donnons un son trop sifflant, quelque chose comme *dz*, *tz*, surtout devant les *i* ; mais il ne faut pas, pour se corriger d'un défaut, tomber dans un pire.

Le *d* et le *t* doivent être prononcés plus fermement que nous ne le faisons d'ordinaire, voilà tout.</theme>  
(FréchCorr-069)

Au fur et à mesure de leur création, les différents thèmes abordés par les chroniqueurs sont versés dans un répertoire qui en facilite le contrôle ; contrairement aux emplois proprement dits, ces thèmes constituent un ensemble sinon fermé, du moins beaucoup plus limité.

Les balises THÈME et EMPLOI peuvent être enchâssées de manière à permettre d'indexer à la fois un thème et un emploi précis s'y rapportant. Par exemple :

<theme sujet="pluriel des mots d'origine étrangère"><emploi forme="alinéa" nature="grammatical"> Le même correspondant demande si le mot *alinéa* prend la marque du pluriel.  
Rép. – Certainement : un *alinéa*, des *alinéas*.</emploi></theme> (FréchCorr-031)

La balise AUTORITÉ, qui ne comporte aucun attribut, permet d'indexer les auteurs et les ouvrages de référence auxquels les chroniqueurs recourent pour étayer leur argumentation, pour justifier leurs prises de position, et qui représentent pour eux des autorités en matière de langue française. Par exemple :

Quand on m'a demandé quelle était la prononciation du mot « plus », j'ai répondu « plu » ; et pour cela je m'appuie sur <autorite>Larousse</autorite> et <autorite>Bescherelle</autorite>. (FréchCorr-104)

La balise CITATION permet d'isoler les passages d'une chronique qui ne sont pas du chroniqueur ; lorsqu'elle est connue, la source d'un tel passage peut être indiquée. Par exemple :

Voici ce que dit <autorite>Bescherelle, éd. 1887</autorite> :  
<citation source="Bescherelle">POCHÉE. – Contenu d'une poche. Contenu du sac appelé poche.</citation>  
(FréchCorr-039)

Enfin, la balise CORRESPONDANT sert à indexer les lecteurs qui ont fait appel à la compétence linguistique des chroniqueurs, ainsi que certains renseignements les concernant. Elle comporte trois attributs : le premier est relatif au sexe des correspondants, le deuxième à leur occupation et le troisième à leur lieu de domicile. Par exemple :

<correspondant sexe="F" occupation="institutrice" domicile="Roxton Falls">Mlle *D. B.* institutrice à Roxton Falls</correspondant> m'écrit pour protester contre un de mes correspondants qui, suivant elle – je ne me souviens plus du cas – aurait été injustement sévère envers nos institutrices. Si mon correspondant a trop généralisé, je le regrette, car nous avons malheureusement beaucoup d'institutrices peu à la hauteur de leur mission, il en est certainement un bon nombre – et Mlle *D. B.* en est elle-même une illustration frappante – qui sont fort intelligentes et dont l'esprit est sérieusement cultivé. (FréchCorr-024)

## 4. Consultation et interrogation de la base

La base ChroQué est consultable sur le web, à partir du site du LexiQué ([www.lexique.ulaval.ca](http://www.lexique.ulaval.ca)).<sup>3</sup> On peut y effectuer des recherches textuelles ou plus avancées, ces dernières étant fonction de l'encodage linguistique que nous venons de présenter ; pour l'instant, seules les recherches textuelles sont accessibles à tous, les autres étant réservées aux membres du laboratoire LexiQué. Pour chacun de ces deux types de recherche, il est possible d'interroger la totalité du corpus ou une partie seulement de celui-ci.

### 4.1. Recherche textuelle

ChroQué permet trois types de recherche textuelle : un mot (*patate* et *maïs*, par exemple), une suite de mots (*pomme de terre* et *blé d'inde*, par exemple) ou des cooccurrents (par exemple : *pomme* et *terre*, *blé* et *Inde*, etc., dans un intervalle prédéfini de cinq, de dix ou de quinze mots).

**Tableau 7**  
**Occurrence du mot *patate***  
**dans les chroniques de Louis Fréchette (1893-1903)**

Résultat de la recherche pour <i>patate</i> 5 occurrence(s) trouvée(s)
<p><u>FréchCorr-022</u> français, pour désigner un lot de marchandises quelconques, offert à des prix de rabais. Et le mot <b>patate</b> ! En voici un qui a obtenu ses lettres de grande naturalisation et il ne faudrait pas essayer</p>
<p><u>FréchCorr-022</u> et il ne faudrait pas essayer de le déloger. Il y a une grande différence entre la <b>patate</b> et la pomme de terre. On a, aux Antilles, plusieurs genres de patates, dans les États du</p>
<p><u>FréchCorr-038</u> la même « ligne » : fèves et haricots. Je l'ai dit bien des fois, ce que nous appelons ici <b>patate</b> s'appelle en France pomme de terre. La patate est cette espèce d'igname que nous appelons ici patate</p>
<p><u>FréchCorr-038</u> dit bien des fois, ce que nous appelons ici patate s'appelle en France pomme de terre. La <b>patate</b> est cette espèce d'igname que nous appelons ici patate sucrée. La fève et le haricot sont à</p>
<p><u>FréchCorr-038</u> patate s'appelle en France pomme de terre. La patate est cette espèce d'igname que nous appelons ici <b>patate</b> sucrée. La fève et le haricot sont à peu près la même chose ; mais comme expression culinaire</p>

Précisons ici que les résultats se limitent par défaut à la seule suite de caractères constituant l'objet de la recherche ; ainsi, une recherche portant sur le mot *table* exclura des formes comme *étable*, *tables* ou *tablette*. Pour ratisser plus large (pour obtenir les différentes formes fléchies d'un même mot, par exemple), il faut recourir à l'astérisque (\*); ainsi, *achal\** permettra d'obtenir *achalant*, *achalandage*, *achalandé*, *achale*, *achaler*, etc. ; *\*ing*, d'obtenir *camping*, *canoeing*, *caravanning*, *footing*, *meeting*, *parking*, *poing*, *pudding*, *shampoing*,

<sup>3</sup> Elle est également interrogeable à partir du guichet d'interrogation des corpus lexicaux québécois, depuis le site du Secrétariat à la politique linguistique ([www.spl.gouv.qc.ca](http://www.spl.gouv.qc.ca)).

*shopping*, etc. ; \**tabl*\*, d'obtenir *acceptable*, *constable*, *détestable*, *établir*, *insupportable*, *souhaitable*, *véritable*, etc.

Les résultats de la recherche désirée apparaissent dans une page où figurent d'abord le nombre d'occurrences trouvées, puis, pour chaque occurrence, un court contexte dans lequel se trouve, surlignée et en gras, la forme ayant fait l'objet de la recherche. Chaque contexte est précédé de la cote de la chronique de laquelle il est extrait (v. tableau 7), et chaque cote est associée à un hyperlien permettant l'accès au texte intégral de la chronique, où l'occurrence de la forme recherchée est également mise en évidence.

## 4.2. Recherche avancée

La recherche avancée est fonction de l'encodage linguistique que nous avons développé et des balises qui y sont associées.

**Emplois.** — Il est possible d'obtenir la liste de tous les mots commentés dans le corpus ou dans un de ses sous-corpus, accompagnée de l'encodage auquel chaque forme a donné lieu (pour un exemple, v. tableau 8). Il est également possible d'obtenir la liste de tous les mots présentant tel et/ou tel attribut, associés à telle et/ou à telle valeur (pour des exemples, v. tableaux 9, 10 et 11).

**Tableau 8**  
**Traitement du mot *charretier***  
**dans les chroniques de Louis Fréchette (1893-1903)**

Résultat de la recherche par emploi 5 occurrence(s) trouvée(s)
<p><u>FréchCorr-021</u>  <b>Forme</b> : cocher, charretiers  <b>Non condamné</b>  <b>Nature</b> : lexical  <b>Contexte</b> : Le cocher est celui qui mène un carrosse ou toute autre voiture servant au transport des personnes. Le charretier est celui qui gagne sa vie à voiturer diverses choses dans une charrette, un tombeau, un chariot, etc.</p>
<p><u>FréchCorr-040</u>  <b>Forme</b> : chartier, charretiers  <b>Condamné</b>  <b>Nature</b> : lexical  <b>Formulation</b> : pas français  <b>Contexte</b> : 3<sup>o</sup> Chartier n'est pas français – excepté pour ceux qui veulent parler comme on parlait du temps de Louis XIV – ce qui pour les encroûtés est, paraît-il, l'idéal. En effet, Lafontaine a dit : Pour venir au chartier embourbé dans ces lieux. Ceux qui veulent parler français, et non le canayen de Louis XIV, écrivent charretier ; et cela veut dire celui qui conduit une charrette, ou qui gagne sa vie à voiturer diverses choses dans une charrette ou un chariot. On fait donc une faute lorsqu'on donne le nom de charretiers aux cochers de place ou de remise, qui voiturent les personnes.</p>
<p><u>FréchCorr-049</u>  <b>Forme</b> : charretier  <b>Condamné</b>  <b>Nature</b> : lexical, historique  <b>Formulation</b> : anglais</p>



**Contexte** : J'entends souvent dire autour de moi, par des personnes appartenant à la classe aisée, charretier, pour désigner un cocher de place. Il n'est pas inutile de faire connaître à ces personnes qu'un charretier est un conducteur de charrette, mais que celui qui conduit une voiture, un véhicule destiné à transporter des personnes, se nomme cocher. Dans tout autre pays un cocher se croirait insulté si on l'appelait charretier. J'ai déjà fait cette remarque plusieurs fois, et heureusement elle commence à porter ses fruits. Cette fausse expression, qui nous viens de l'anglais carter, est déjà passablement disparue de notre langage.

FréchCorr-058

**Forme** : charretier

**Condamné**

**Nature** : lexical

**Contexte** : Charretier – cocher.

FréchCorr-087

**Forme** : charretier

**Condamné**

**Nature** : lexical

**Contexte** : Un cocher, un charretier.

### Tableau 9

#### Extrait de la liste des emplois ayant fait l'objet d'un commentaire de nature géolinguistique dans les chroniques de Louis Fréchette (1893-1903)

##### Résultat de la recherche par emploi 14 occurrence(s) trouvée(s)

FréchCorr-001

**Forme** : touer

**Condamné**

**Nature** : lexical, géolinguistique

**Formulation** : incorrect

**Contexte** : Touer. – Ce mot s'emploie souvent ici, et surtout à Québec, dans le sens de remorquer. C'est incorrect.

FréchCorr-010

**Forme** : banot, banneau

**Non condamné**

**Nature** : lexical, géolinguistique

**Contexte** : Banot. – Ces jours derniers, un journal de Québec employait ce mot, en expliquant que, dans cette partie du pays, on désigne ainsi un petit tombereau. Mais en France aussi ; seulement, là, on l'écrit banneau.

FréchCorr-013

**Forme** : bouilloire, canard, bombe

**Non condamné**

**Nature** : lexical, géolinguistique

**Contexte** : Le mot bouilloire désigne cet ustensile qui sert à faire bouillir de l'eau, connu à Montréal sous le nom de canard, et à Québec sous celui de bombe.

FréchCorr-022

**Forme** : travail, menaires

**Condamné**

**Nature** : lexical, géolinguistique

**Contexte** : On appelle travail, à Montréal, l'assemblage de deux pièces de bois qui servent à traîner une voiture, et entre lesquelles on place le cheval. À Québec cela s'appelle les menaires. En français on dit le brancard pour l'ensemble ; et l'on dit les brancards, quand il s'agit de l'une et de l'autre des deux pièces.

**Tableau 10**  
**Liste des mots condamnés et qualifiés de barbarismes**  
**dans les chroniques de Louis Fréchette (1893-1903)**

Résultat de la recherche par emploi 2 occurrence(s) trouvée(s)
<p><u>FréchCorr-100</u>  <b>Forme</b> : aviseur de la couronne  <b>Condamné</b>  <b>Nature</b> : lexical, historique  <b>Formulation</b> : ridicule barbarisme  <b>Contexte</b> : On a, par exemple, à traduire « the advisers of the Crown ». On sait fort bien que cela signifie les conseillers de la Couronne ; mais conseillers, c'est bien commun ; « aviseurs », ressemblant plus à l'anglais, serait plus distingué sans doute. Et puis, ç'a l'air plus technique, plus instruit, que sais-je.            Bref, on traduit « the advisers of the Crown » par les « aviseurs de la Couronne » ; et, après avoir commis ce ridicule barbarisme, on se rengorge !</p>
<p><u>FréchCorr-101</u>  <b>Forme</b> : réouvrir  <b>Condamné</b>  <b>Nature</b> : lexical  <b>Formulation</b> : barbarisme  <b>Contexte</b> : Je lis dans un journal : « L'enquête sera réouverte lundi à Lévis ». Qui m'indiquera le dictionnaire où se trouve le verbe « réouvrir » ? Nous avons le verbe rouvrir, qui signifie ouvrir de nouveau ; il me semble qu'on pourrait s'en servir pour rouvrir une enquête, sans être forcé d'avoir recours au barbarisme que je signale. On dit la « réouverture » de l'enquête ; mais on dit « rouvrir » une enquête.</p>

**Tableau 11**  
**Extrait de la liste des emplois condamnés et ayant fait l'objet d'un commentaire de nature**  
**phonétique dans les chroniques de Louis Fréchette (1893-1903)**

Résultat de la recherche par emploi 36 occurrence(s) trouvée(s)
<p><u>FréchCorr-034</u>  <b>Forme</b> : chèque  <b>Condamné</b>  <b>Nature</b> : phonétique, historique  <b>Contexte</b> : Chèque, quoique d'origine anglaise, est devenu français et se prononce comme il est écrit, et non tchèque.</p>
<p><u>FréchCorr-038</u>  <b>Forme</b> : terme, augure  <b>Condamné</b>  <b>Nature</b> : phonétique  <b>Contexte</b> : Ceux qui prononcent un beau-z-homme, un grand-z-homme, un gros-t-homme, un aujure, un tarme, sont des gens tout à fait illettrés. Or mes articles ne peuvent servir qu'à ceux qui ont de l'instruction. Les autres n'ont qu'à aller à l'école.</p>
<p><u>FréchCorr-043</u>  <b>Forme</b> : très  <b>Condamné</b>  <b>Nature</b> : phonétique  <b>Contexte</b> : Il n'y a aucune raison de prononcer très comme s'il était écrit avec un accent aigu ; cela constitue même une affectation désagréable.</p>

FréchCorr-047

**Forme** : père, frère, chaise, prêtre

**Condamné**

**Nature** : phonétique

**Contexte** : Ce que c'est que la mode : j'ai entendu une dame se moquer de quelqu'un qui disait mon père, mon frère, et qui elle-même se serait fait un grand scrupule de ne pas prononcer un prêtre, une chaise.

FréchCorr-098

**Forme** : pécanne

**Condamné**

**Nature** : phonétique

**Contexte** : On doit dire pacane et non pécanne.

**Thèmes.** — À partir du répertoire des thèmes abordés par les chroniqueurs, il est possible de repérer tous les passages associés à tel ou à tel thème particulier (pour des exemples, v. tableaux 12 et 13).

**Tableau 12**  
**Extrait de la liste des passages où il est question du pluriel**  
**dans les chroniques de Louis Fréchette (1893-1903)**

**Résultat de la recherche par thème**  
**5 occurrence(s) trouvée(s)**

FréchCorr-007

**Sujet** : pluriel des mots d'origine étrangère

**Contexte** : Ma correspondante me demande aussi quel est le pluriel de solo. Je ne sais pas : l'Académie dit des solo, les meilleurs écrivains disent des solos, ceux qui ont appris l'italien affectent de dire des soli. Il me semble pourtant que le mot solo est assez français maintenant pour mériter un pluriel français, de même que des bravos, des pianos, des opéras, des numéros. Cependant on dit toujours des carbonari, des ciceroni, des condottieri, des lazaroni. D'un autre côté, on commence à dire des quintettes, des dilettantes. Quelques bons écrivains risquent même des maximums et des minimums, au lieu de maxima ou minima, Lamartine entre autres. Quant à ce pluriel des mots étrangers, je ne vois en réalité que la règle suivante qui est bien positive : Si le mot étranger désigne une prière, un chant d'église, ou s'il est composé de plusieurs mots, il s'écrit au pluriel comme au singulier : des pater, des in-folio, des auto-da-fe.

FréchCorr-024

**Sujet** : pluriel des noms propres

**Contexte** : Une fillette m'écrit : « Tous les siècles ne produisent pas des Corneille et des Racine ». Corneille et Racine prennent-ils ici la marque du pluriel ? Rép. – Oui ; voici la règle : Les noms propres ne prennent pas la marque du pluriel lorsqu'ils désignent les individus mêmes qui portent ces noms. Ex. : Les deux Corneille sont nés à Rouen. Ils prennent au contraire la marque du pluriel dans les cas suivants : 1° S'ils désignent, comme c'est ici le cas, des individus semblables à ceux que l'on nomme. 2° S'ils désignent quelques familles historiques, telles que les Bourbons, les Guises, les Horaces. 3° S'ils désignent des noms de pays : les deux Amériques, les deux Canadas. Il est bon d'ajouter que, si le nom d'un individu sert à désigner la chose dont celui-ci est l'auteur ou l'inventeur, on le considère comme un nom commun, et il peut prendre en cette qualité la marque du pluriel : Des elzévir, des mackintoshs, des chassepots.

FréchCorr-026

**Sujet** : pluriel des noms composés

**Contexte** : Rép. à Un lecteur assidu. – Coupe-paille fait au pluriel des coupe-paille. Voici la règle : Pour former le pluriel d'un nom composé on écrit les différents éléments comme on le ferait si chacun d'eux formait un mot séparé. Lorsqu'un nom composé est formé d'un verbe et d'un substantif, comme dans le cas actuel, le verbe reste toujours au singulier ; quant au substantif, l'usage se généralise de l'écrire sans s au singulier et avec un s au pluriel, sans tenir compte de l'idée d'unité ou de pluralité contenue dans le nom composé. Cependant, quand le substantif est du singulier dans son essence, comme de la paille, il reste au singulier et conséquemment ne prend pas l's.

**Tableau 13**  
**Extrait de la liste des passages où il est question de prononciation**  
**dans les chroniques de Louis Fréchette (1893-1903)**

Résultat de la recherche par thème 55 occurrence(s) trouvée(s)
<p><u>FréchCorr-054</u>  <b>Sujet</b> : prononciation : liaison  <b>Contexte</b> : « Mon cher, depuis que j'ai appris la chose, j'suis-t-en maudit ! » L'ombre de Lacordaire, si, parfois, elle vient errer à travers le parvis sacré, a dû tressaillir et songer.</p>
<p><u>FréchCorr-069</u>  <b>Sujet</b> : prononciation : assibilation  <b>Contexte</b> : Rép. à Une Mémère. – Ceux qui enseignent à prononcer notre d et notre t comme le th anglais sont certainement dans l'erreur. Notre prononciation de ces deux consonnes est défectueuse, c'est vrai ; nous leur donnons un son trop sifflant, quelque chose comme dz, tz, surtout devant les i ; mais il ne faut pas, pour se corriger d'un défaut, tomber dans un pire. Le d et le t doivent être prononcés plus fermement que nous ne le faisons d'ordinaire, voilà tout.</p>
<p><u>FréchCorr-069</u>  <b>Sujet</b> : prononciation : grasseyement  <b>Contexte</b> : Quant au grasseyement, il est très agréable à l'oreille, quand il n'est ni exagéré ni affecté ; mais le meilleur accent, c'est de n'en pas avoir du tout.</p>
<p><u>FréchCorr-077</u>  <b>Sujet</b> : prononciation : e muet  <b>Contexte</b> : Réponse à J. H. du B. – 1° En français, l'e muet (à la fin d'un mot) qui est précédé d'une double consonne ne se prononce pas du tout comme en anglais. Table, par exemple, se prononce, en anglais, comme si l'l se trouvait placé après l'e – tabel ou quelque chose d'approchant. En français, le bl final se prononce comme dans le mot anglais blue, tout en restant syllabe muette. 2° Les féminins mienne, tienne, sienne conservent le même son que les masculins dont ils dérivent, avec cette différence toutefois qu'on y fait sentir la terminaison féminine : mienn, tienn, sienn.</p>

**Tableau 14**  
**Liste des citations appartenant à Littré**  
**dans les chroniques de Louis Fréchette (1893-1903)**

Résultat de la recherche par citation 2 occurrence(s) trouvée(s)
<p><u>FréchCorr-008</u>  <b>Source</b> : Littré (Dictionnaire de médecine)  <b>Contexte</b> : « Escarre, croûte noire ou brunâtre qui résulte de la mortification d'une partie vivante affectée de gangrène, ou de désorganisation par l'action du feu ou d'un caustique. »</p>
<p><u>FréchCorr-081</u>  <b>Source</b> : Littré  <b>Contexte</b> : « Faut-il dire : ils ont pris chacun son chapeau, ils sont sortis chacun de son côté ; ou bien, par le possessif du pluriel : ils ont pris chacun leur chapeau, ils sont sortis chacun de leur côté ? L'un et l'autre se disent, et sont corrects. »</p>

**Autorités.** — Ce type de recherche permet d'obtenir la liste de toutes les autorités mentionnées dans le corpus ou de repérer les chroniques dans lesquelles un ouvrage ou un auteur précis est invoqué comme autorité en matière de langue.

**Citations.** — Il est possible d'extraire toutes les citations du corpus ou de rechercher les passages appartenant à tel ou tel auteur particulier (pour un exemple, v. tableau 14).

**Correspondants.** — À partir de ce critère de recherche, on peut obtenir la liste de tous les correspondants identifiés dans le corpus ainsi que diverses autres listes en fonction de leur sexe, de leur occupation et/ou de leur lieu de domicile.

## 5. Pour conclure

La documentation réunie et rendue disponible dans la base ChroQué est composée de textes qui contiennent de nombreux jugements sur le français usité au Québec et qui ont joué un rôle déterminant dans la construction de l’imaginaire linguistique québécois. Complètement informatisée et accessible sur le web, cette base se prête à des recherches textuelles et elle est interrogeable en fonction de divers paramètres linguistiques (aspects normatif, historique, géolinguistique, socio-stylistique, etc.), ce qui offre d’extraordinaires possibilités de recherche. Son exploitation devrait permettre de mieux connaître le discours des chroniqueurs, de mieux situer les principaux arguments invoqués dans l’évaluation des emplois québécois et, par là, d’apporter un éclairage diachronique nouveau susceptible de mieux faire comprendre le contexte normatif actuel. De façon plus immédiate, la base ChroQué constitue un outil supplémentaire auquel peuvent maintenant recourir les lexicographes pour affiner leur description de la variété québécoise de français.

## Références

- Barboud, Philippe (1984-1986). « Parler d’ici », *La Presse Plus*, Montréal, mars 1984 – février 1986.
- Béguin, Louis-Paul (1975-1982). « Au fil des mots », *Le Devoir*, Montréal, mai 1975 – mai 1982.
- Blanchard, Étienne (1912). « L’anglicisme », *La Tribune*, Sherbrooke, avril – mai.
- (1918-1919). « Chronique du bon langage », *La Presse*, Montréal, juin 1918 – septembre 1919.
- [sous le pseud. Jacques Clément] (1949-1952). « À travers les mots », *La Presse*, Montréal, octobre 1949 – avril 1952.
- Buies, Arthur [sous le pseud. Bl.] (1865-1866). « Barbarismes canadiens », *Le Pays*, Montréal, octobre 1865 – janvier 1866.
- CarrQFr : Carrier, Alfred (1942-1946). « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, septembre 1942 – décembre 1946.
- ChroQué : Verreault, Claude, et Louis Mercier (dir.), avec la collaboration de Thomas Lavoie, Frédéric Gagné et Jean-François McNeil, *Chroniques québécoises de langue : base de données textuelles*, Québec, Université Laval, 2000. [En cours d’élaboration ; accessible sur le web ([www.lexique.ulaval.ca](http://www.lexique.ulaval.ca))]
- Clas, André (dir.) (1975). *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans la presse au Canada*, vol. 1 (1950-1970), Montréal, Université de Montréal – Département de linguistique et philologie (« Observatoire du français moderne et contemporain »), xix-466 p.
- (1976). *Bibliographie des chroniques de langage*, vol. 2 (1879-1949), Montréal, Université de Montréal – Département de linguistique et philologie (« Observatoire du français moderne et contemporain, Matériaux pour l’étude du français au Canada »), xxxvii-1007 p.
- Dagenais, Gérard (1959-1961). « Réflexions sur nos façons d’écrire et de parler », *Le Devoir*, Montréal, avril 1959 – février 1961.
- (1961). « La gazette de la langue », *La Patrie*, Montréal, mars – avril.
- (1965-1966). « Comment dites-vous ? », *La Patrie*, Montréal, août 1965 – mai 1966.
- (1966a). « Des mots et des phrases », *La Presse*, Montréal, février – août.
- (1966b). « Nos écrivains et le français », *La Presse*, Montréal, mars – août.

- Degagné, Narcisse (1927-1940). « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, avril 1927 – mai 1940.
- DFP : *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre Éducatif et Culturel inc., 1988, xxiv-1856 p. [Édition établie sous la responsabilité de A. E. Shiaty, avec la collaboration de Pierre Auger et Normand Beauchemin ; rédacteur principal : Claude Poirier, avec le concours de Louis Mercier et Claude Verreault.]
- DQA : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Langue française, histoire, géographie, culture générale*, rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par Alain Rey, Saint-Laurent (Québec), DicoRobert Inc., 1992, xxxv-1269 p. + 343-lxii p. [1<sup>re</sup> éd. ; 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée : 1993.]
- FréchCorr : V. Fréchette, Louis (1893-1903).
- Fréchette, Louis (1893-1903). « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous », *La Patrie*, Montréal, juillet 1893 – février 1896, *La Presse*, Montréal, mars 1897 – janvier 1900, *Le Canada*, Montréal, mai – juillet 1903.
- Geoffrion, Louis-Philippe (1923-1927). « Zigzags autour de nos parlars », *Le Soleil*, Québec, octobre 1923 – décembre 1924, *La Presse*, Montréal, mars 1925 – février 1927.
- ILQ : Poirier, Claude, et Louis Mercier (dir.), *Index lexicologique québécois. Index des mots du français québécois ayant fait l'objet d'un relevé, d'un commentaire ou d'une étude dans les sources du corpus métalinguistique publiées depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Université Laval, Trésor de la langue française au Québec, 1996. [Adapté pour le web ([www.tfq.ulaval.ca](http://www.tfq.ulaval.ca)) par Alain Auger.]
- Lusignan, Alphonse (1884-1885). « Fautes à corriger. Une chaque jour », *La Patrie*, Montréal, juin 1884 – juillet 1885.
- Paris, Firmin [pseud. de Maxime Hudon] (1899-1900). « M. Louis Fréchette et la langue française », *La Défense*, Chicoutimi, novembre 1899 – février 1900.
- Rinfret, Raoul (1895). « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous », *La Patrie*, Montréal, 13 juillet– 28 décembre.

Annexe

**Figure 1**  
Aperçu de l'encodage linguistique en langage XML

